

La femme a-t-elle les mêmes droits que les hommes ?

Avoir un enfant est un fait naturel qui est perpétué de génération en génération et permet ainsi de maintenir la présence de l'homme sur la terre. Toutefois, ce fait naturel, en raison des contraintes actuelles de la vie, a tendance à être de plus en plus surveillé. Ainsi pour adapter le taux de croissance naturel de la population à la disponibilité des moyens de survie, un contrôle des naissances a été opéré dans les pays en développement à partir des années 70. La Mauritanie, pays ayant une forte croissance démographique, n'a pas dérogé à la règle en instituant une politique de planning familial au milieu des années 80. Cette politique de limitation et d'espacement des naissances est différemment admise entre hommes et femmes. Dans un pays où les pesanteurs socio-religieuses sont encore très contraignantes, la femme mauritanienne a-t-elle un mot à dire sur le désir d'avoir un enfant et les méthodes de contraception à utiliser ?

L'arrivée du premier enfant dans un couple consacre assurément le passage vers la maturité et une plus grande responsabilité pour les parents. La naissance d'autres enfants va accroître cette maturation et va bien évidemment modifier le mode de vie du couple. Ainsi faudra-t-il penser aux différents besoins des enfants : santé, scolarisation, habillement, loisirs, fréquentations, etc. Pour remplir ce rôle d'éducation, la plus grande part revient dans notre société à la femme.

Dans les sociétés traditionnelles mauritaniennes, c'est la femme qui régule le fonctionnement du ménage alors que l'homme se débrouille pour assurer le quotidien. Ainsi la responsabilité de l'éducation des enfants revient à la maman en plus bien sûr d'autres tâches ménagères qui lui sont réservées. Il est clair dans ce cas, que plus les enfants seront nombreux, plus leur éducation sera difficilement assurée. Une mère occupée à faire la cuisine, à laver le linge, à rendre propre la maison, à puiser de l'eau etc., peut déjà à peine s'occuper sérieusement d'un enfant. Que dire s'ils sont alors nombreux ! Le plus souvent s'ils ont eu la chance d'être scolarisés, leurs études sont rapidement suspendues faute de suivi et d'encadrement familial. Ces enfants compléteront ainsi soit le lot des futurs chômeurs sans qualification ou dans le pire des cas se retrouveront dans la rue.

Les femmes responsables de l'éducation des enfants

Dans la société moderne les femmes qui travaillent, suspendent ou interrompent leurs activités après leur accouchement. Si les tâches et corvées ne sont pas les mêmes que pour leurs conseillers des milieux traditionnels, il

n'en demeure pas moins qu'elles assurent également une part non négligeable de l'éducation des enfants. Par conséquent quel que soit le milieu, on voit que la femme est au centre de l'éducation de l'enfant, il paraît donc logique qu'elle ait une grande responsabilité dans le désir d'avoir un enfant dans un couple. D'ailleurs le document du SECF « Synthèse indicateurs genre en Mauritanie », indique que 72% des femmes souhaitent un enfant supplémentaire contre 89% chez les hommes. Cette étude précise plus loin que la proportion de couples dans lesquels le mari veut d'autres enfants mais pas la femme est élevée quand le femme est instruite et pas le mari (16%). Même dans les campagnes aujourd'hui les femmes ont tendance à vouloir contrôler la naissance de leurs enfants. Une chose toutefois rendue difficile si leurs maris sont illettrés et voient dans une famille nombreuse, une main d'œuvre supplémentaire pour les travaux champêtres et la surveillance du bétail. Ce désir d'enfant supplémentaire est quelque fois à l'origine de conflits entre mari et femme. Certains hommes veulent alors rythmer les naissances des enfants nonobstant l'avis de leurs femmes. Pour ces dernières, il n'est pas question de retourner à la maternité à peine une année après la naissance du dernier, compte tenu des difficultés endurées durant la grossesse, mais encore des problèmes de suivi et d'éducation d'enfants nés à des intervalles très rapprochés. Il devient patent alors que les naissances désirées et l'espacement des naissances (Planning familial) soient intimement liés. Plus les couples s'entendent sur le nombre

d'enfants à avoir et sur l'espacement des naissances, mieux ils appliqueront la politique de planification de la famille.

Avantages certains du planning familial

Il semble dans ce cas que les femmes ont une longueur d'avance sur les mâles qui ne sont que 31% à connaître les méthodes contraceptives contre 43% pour la gent féminine (chiffres fournis par la dernière enquête démographique du Ministère de la Santé en 2001). L'un des avantages de la contraception, c'est qu'elle ne donne pas seulement au couple la possibilité de contrôler davantage la naissance des enfants mais elle permet également d'améliorer la santé des mamans et des enfants. Autre avantage, elle permet aussi aux pères de familles de prévoir le nombre d'enfants en fonction de leurs moyens et de leurs disponibilités. Le planning familial qui a encore du mal à percer dans les familles religieuses, pour qui le désir d'enfants supplémentaires dépend uniquement de Dieu, a quand même gagné du terrain en Mauritanie. Ainsi, de plus en plus de femmes fréquentent les centres de santé et reçoivent conseils et orientations de la part du personnel médical. Dans les milieux urbains même les femmes analphabètes utilisent les moyens de contraception. La grande difficulté réside encore dans les campagnes où hommes et femmes doivent être la cible de campagnes de sensibilisation régulières sur les avantages du planning familial.

Birome Guèye